



CTL DU 31 MARS 2015

COMPTE RENDU

Suite au boycott du CTL du 27 mars par les seules organisations syndicales CGT (cf : le communiqué sur le site CGTfp77) et SOLIDAIRES, ce CTL s'est tenu sur seconde convocation le 31/03/2015.

Ce CTL avait à l'ordre du jour :

- 1) PV du CTL du 28 Mars 2014*
- 2) budget 2015*
- 3) étude ergonomique du travail sur double écran*
- 4) formation professionnelle*
- 5) bilan des heures supplémentaires*
- 6) pont naturel du 15 Mai*
- 7) expérimentation réorganisation des SIE*
- 8) gel des emplois de comptables*
- 9) projet immobilier de SENART*

Après lecture de notre déclaration liminaire, jointe en annexe, le directeur s'est justifié en voulant mettre en valeur le fameux Groupe de Travail «conditions de vie au travail».

«Nous avons acheté 792 écrans supplémentaires et 300 fauteuils ergonomiques».

Il a regretté l'absence de certaines O.S. à ces groupes de travail .

Concernant les restructurations à venir pour 2016, parmi les «pistes», c'est-à-dire ce que la direction va «proposer» à la DG, et dans le désordre :

- la fermeture de 2 ou 3 trésoreries de petite taille, « mais plutôt deux» dit notre directeur mais sans donner d'informations complémentaires car il attend le «feu vert» de la DG !*
- la gestion des EHPAD sur des trésoreries plus grandes*
- la fin du rapprochement SIP CDIF (cellule Foncière dans le SIP)*
- l'expérimentation sur la réorganisation des SIE (réversible si non concluante)*

Concernant PROVINS, le directeur a affirmé que le site ne sera pas fermé ...

Compte tenu de l'ordre du jour chargé et de l'heure avancée le directeur a décidé d'aborder les 2 premiers sujets nécessitant un vote.

S'agissant de l'annonce de la fermeture des trésoreries, la CGT a dénoncé la destruction du service public de proximité, s'est opposée aux fermetures des trésoreries, et a exigé leur maintien dans leur commune d'implantation actuelle.

Examen de l'ordre du jour :

1) CTL du 28 Mars 2014

approuvé à l'unanimité

2) Pont naturel 15 Mai

La direction a justifié ce pont en affirmant que d'autres directions d'Île De France l'avaient déjà décidé, et que les agents le demandaient également.

Pour la CGT les agents doivent disposer de leurs congés comme ils le souhaitent.

Si la direction décide d'un pont, elle doit dans ce cas accorder une ou plusieurs autorisations collectives.

3) Budget

En 2014 la baisse est de 7 % et en 2015 il sera de 9 % !...

La direction a annoncé l'achat de 90 pc portables et de 300 fauteuils ergonomiques (déployés en Avril). De nouveaux marchés seront mis en place concernant les imprimantes multifonctions.

Par contre, elle a indiqué «sanctuariser» le remboursement des frais de déplacement. Tous les demandes donneront lieu à des remboursement de frais.

4) Ergonomie des postes de travail sur double écran

L'audit concerne la Trésorerie de MELUN SPL et le SIP de MELUN, il a démarré les 5 et 6 Mars, et se poursuivra les 19 et 21 Mai. La direction a justifié le choix de ces 2 services par les 2 applications HELIOS et GESPART.

La direction a tout de même reconnu que ce travail sur double écran peut provoquer des risques de troubles musculo-squelettiques (TMS), constatés par le médecin de prévention.

5) Formation professionnelle

Le constat est fait concernant 2014, sachant que les actions 2015 seront présentées lors d'un prochain CTL.

La CGT a rappelé que le galop d'essai concernant la préparation au concours interne d'inspecteur se déroule le jour de la grève du 9 Avril. La direction fera remonter à la DG et à l'ENFIP.

La CGT a également demandé, et obtenu, que des fiches techniques soient mises à disposition des agents concernant les principes de bases d'utilisation word-odt.

La e-formation a été pointée du doigt notamment concernant celle sur les frais de déplacement.

La CGT a souligné que des agents renonçaient au remboursement de leurs frais de déplacement en raison de la complexité de l'application FDD, il est donc demandé que la formation soit de nouveau proposée aux agents et une mise en place d'un «réfèrent» afin d'aider les agents lors de la saisie des informations.

La direction enverra un message à tous les agents pour le second module de la e-formation des frais de déplacement.

6) Bilan des heures supplémentaires

La direction a précisé que les dotations se font en fonction de la demande des chefs de service, essentiellement les trésoreries.

Pour 2014 cela correspond à l'emploi d'1 agent à mi-temps.

La direction doit fournir un tableau établissant la nature des travaux réalisés pendant ces heures supplémentaires (retard, surcharge de travail dans les périodes de pointe, permanences des gardiens ou agents techniques pour accueillir les entreprises pendant les travaux).

8) Gel des postes comptables

La direction a annoncé le gel d'un poste de A sur la trésorerie de LA CHAPELLE LA REINE, d'un poste de A+ sur la trésorerie de CHATEAU LANDON.

Pour la CGT, le gel de ces postes est une préfiguration aux futures fermetures des trésoreries en 2016, annoncées en début de séance ; le directeur n'a pas voulu répondre sur ce point.

Il a été dénoncé l'attitude de la direction à l'égard de la trésorerie de Château-Landon, qui a, selon nous, organisé l'asphyxie de ce poste. Il est rappelé à la direction que la CGT est intervenue à plusieurs reprises pour dénoncer l'état des effectifs, et cela, depuis juin 2012 en comité technique (deux départs à la retraite étaient prévus au cours de l'été 2012. Un troisième départ à la retraite a suivi en cours d'année 2013). La direction a contesté, car elle a affecté des EDR (elle ajoute, par ailleurs, que c'était «coûteux en EDR»), et deux agents ALD (oui, mais en septembre 2014!) et a indiqué que personne ne demande de mutation pour cette structure. Cet argument a été réfuté.

9) SENART

La direction a indiqué que les travaux annoncés, sont suspendus du fait de la frilosité de la DG de voir implanter une entreprise privée au 3ème étage, en lieu et place de la Brigade Patrimoniale.

L'issue est maintenant de trouver un service appartenant à une administration de l'État, voire de la DGFIP .

La CGT a rappelé que la salle de réunion, où la direction prévoyait d'installer la Brigade Patrimoniale, présentait des défauts en matière de climatisation, mais aussi de lumière naturelle en cas de pose de cloisons. Les collègues se trouveraient alors installés dans des locaux aveugles !!!

QUESTIONS DIVERSES

Révision foncière

La direction a finalement reconnu le travail exceptionnel effectué par les collègues !

Elle a aussi reconnu que les travaux n'étaient pas appréciés à leurs justes valeurs, et que les renforts (EDRA) affectés n'étaient pas suffisants au regard de la charge de travail engendrée par la révision foncière .

Campagne impôt sur le revenu

La direction a précisé donner toute latitude aux chefs de SIP concernant la modifications des ouvertures au public durant les périodes de pointe.

Cellule Informatique Départementale

La direction a précisé, suite à la demande de la CGT, que le déménagement des archives de l'Inspection Académique, permettant à la CID de déménager dans des locaux plus adaptés est en cours (bâtiment C).

Les élus CGT FINANCES PUBLIQUES 77 : *Sylvie RISACHER, Karine DADOUCHE, Hervé LE DALLIC*

CTL DU 31 MARS 2015

DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

Ces derniers jours, les chroniqueurs nous ont expliqué qu'en cas d'effacement total de la dette grecque, cela coûterait à chaque Français plus de 700 €, la Grèce devant, directement ou indirectement, plus de 40 milliards d'euros à la France.

Cet argument reprend une image régulièrement utilisée pour dramatiser le poids de la dette publique et effrayer les salariés. Ainsi, on nous présente la dette publique française comme représentant plus de 30.000 € par habitant bébés compris ! (avec ce mode de calcul, l'Allemagne est à plus de 26.000 €, les États-Unis à plus de 41.000 €).

Pourquoi cela est-il absurde ?

D'abord, quand on parle de dette, il faut aussi parler du patrimoine qu'elle a financé, des biens qu'elle a permis d'acquérir. Combien chaque contribuable en France possède de patrimoine public ? L'absurdité de cette question saute aux yeux, mais elle relève de la même démarche que celle consistant à diviser une dette publique par le nombre d'habitants d'un pays. N'ayons pas peur de la réponse : fin 2011, chaque habitant en France possédait 45.000 € correspondant au patrimoine des administrations publiques (2 683 milliards d'euros) divisé par le nombre d'habitants.

Ensuite, diviser une dette publique par le nombre d'habitants (bébés compris) sous-entend que chacun est imposé et taxé pour le même montant, et que seules les personnes physiques payent des impôts et taxes. C'est peut-être ce que ces analystes espèrent mais ce n'est heureusement pas le cas !

Dans un système fiscal juste et efficace, chacun doit contribuer à hauteur de ses moyens, et tous les agents économiques doivent contribuer, y compris bien sûr les entreprises.

Il est évident que la dette publique, comme toute dépense publique doit être supportée en fonction des facultés contributives de chacun (article 13 de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen). En clair : même s'ils font tout pour échapper à leurs obligations, Total, Starbuck ou Liliane Bettencourt doivent contribuer davantage qu'un travailleur payé au Smic.

Enfin, pour revenir à la dette grecque, la majeure partie des 40 milliards engagés par la France l'est sous forme de garanties apportées au Fond européen de solidarité financière (FESF). Ces 40 milliards sont donc déjà comptabilisés dans la dette publique française. En outre, la Banque centrale européenne pourrait intégrer des rachats de dette grecque aux 1 140 milliards d'euros de rachats de titres (dont 2/3 d'obligations d'États) qu'elle a prévu d'effectuer d'ici septembre 2016.

Mais, elle a décidé de ne pas le faire, sauf si la Grèce se plie aux exigences de ses créanciers, c'est-à-dire met en place de nouvelles purges sociales.

Ce sont donc des décisions politiques visant à réduire les droits des travailleurs afin d'augmenter les profits des rentiers et des spéculateurs. Pour cela, ils divisent les peuples en les effrayant sur le montant de la dette publique qui reposerait sur la tête de leurs enfants.

L'autre sujet de l'actualité s'appelle la loi Macron, en débat actuellement au Sénat.

Le premier chantier de cette loi sous prétexte de remettre les exclus dans la vie économique en leur permettant l'accès aux professions dites protégées (notaires, commissaires-priseurs, huissiers de justice) ne vise qu'à libéraliser des professions sans pour autant que les personnes exclues ne le soit plus.

Le second chantier s'attaque au travail du dimanche en permettant l'ouverture 5 dimanches sur 12 pour les commerces non alimentaires, ce qui est un véritable retour en arrière sur la journée de 8 heures, revendication arrachée par les travailleurs après des décennies de luttes et de mobilisations !

L'autre sujet attaque la justice prud'homale en remettant en cause la justice paritaire « à la française »

Le troisième chantier concerne les cessions des actifs de l'État. Il est prévu de vendre 5 à 10 milliards d'actifs de l'état (4 milliards seraient affectés au désendettement du pays) dans les prochains 18 mois suivant l'adoption de cette loi.

Pourtant les actifs que possède l'État lui rapportent de l'argent années après années. C'est le cas des bâtiments et des Aéroports de Paris.

Les actifs vendus appauvriront l'État sur le long terme en le privant de moyens budgétaires futurs.

A cela vient s'ajouter les derniers chiffres du chômage connus, soit près de 3 500 000. On le voit clairement ce gouvernement fait tout pour les plus riches et s'attaque de plus en plus féroce aux travailleurs. Il a beau tabler sur une croissance à venir en soutenant les entreprises, il ne fait rien pour alléger le fardeau des salariés..

S'agissant de la DGFIP, et annoncée à grands renforts de publicités, la démarche stratégique a le même objectif : rationalisation des coûts, mise en danger des missions, destruction des réseaux et du maillage de proximité.

Du secteur public local et de proximité, en passant par le calcul d'assiette, le recouvrement, les opérations de contrôle, il s'agit d'une offensive sans précédent menaçant toutes nos missions !!!

Derrière les discours rassurants autour d'une meilleure organisation du travail se trouve l'idée d'accélérer les regroupements, la fusion et la fermeture de structures entières.

A la DGFIP, malgré les engagements, pris auprès des organisations syndicales, d'instaurer un débat national sur le réseau, c'est l'opacité qui domine !

Toutes les questions relatives aux suppressions de services sont expédiées sèchement au niveau local.

L'essence même de la DGFIP et donc ses missions de service public semblent totalement occultées par un but unique de réduction du personnel et de rationalisation des coûts de fonctionnement. On peut se poser la question de la pertinence de rationaliser les coûts d'un fonctionnement qui ne répond déjà plus aux missions élémentaires de la DGFIP.

Inutile d'extrapoler pour imaginer les conséquences pour les agents qui seront forcés de quitter leur poste, à l'heure où un grand chantier indemnitaire dans la fonction publique se met en place visant à niveler les rémunérations vers le bas. La DGFIP est loin d'être épargnée par la recherche sur le recul indemnitaire il suffit de se référer au sort réservé à la prime d'intéressement.

Pas besoin non plus de se projeter bien loin pour mesurer les impacts de telles décisions sur l'avenir du service public et donc sur les citoyens.

Pour la CGT, ces choix ne sont pas une fatalité.

C'est la raison pour laquelle la CGT, SOLIDAIRES et FO appellent à une grande journée de grève et de manifestations interprofessionnelles le 9 Avril afin d'exiger :

- l'abandon du pacte de responsabilité,*
- le retrait de la loi Macron : outil de destruction des droits des salariés et du Code du Travail,*
- l'arrêt des suppressions d'emplois*
- l'abandon de la démarche stratégique*
- l'arrêt des réorganisations et restructurations incessantes*
- le maintien du maillage territorial du réseau de proximité*
- le maintien de toutes les missions de la DGFIP*
- l'augmentation générale des salaires et des pensions*

*Pour en revenir à ce CTL, la **CGT FINANCES PUBLIQUES 77** tient à réaffirmer son opposition à la démarche stratégique, à la revue des missions et exige leur abandon.*

Comme nous l'avons déclaré le 27 Mars nous sommes totalement opposés aux suppressions d'emploi : 33 dans le département pour 2015. Les heures supplémentaires à l'ordre du jour en sont le parfait exemple : si l'administration recrutait en fonction des besoins dans les services et si les agents percevaient des salaires décents sans le gel du point d'indice depuis 2010, le recours aux heures supplémentaires serait sans objet.

*La **CGT FINANCES PUBLIQUES 77** se positionne toujours contre les fusions et restructurations des services, relevant de la seule logique budgétaire. Sur la seule année 2015 , vous décidez de nouvelles désorganisations des services comme la fusion des SIP et SIE à MEAUX et MELUN, la création de 3 PCRP, et les réorganisations des SIE. Encore une fois, c'est à marche forcée que vous imposez vos réformes.*

Nous nous opposons donc aux réorganisations touchant les SIE de MELUN, NEMOURS, MEAUX, COULOMMIERS et LAGNY. qui ne répondent à aucun besoin réel du point de vue du service public et qui sont porteuses de dégradation des conditions de travail des personnels.

Monsieur le président, nous ne sommes pas dupes ces réorganisations n'ont qu'un seul but : programmer les futures suppressions d'emplois et d'implantations !

Autre point à l'ordre du jour, les déménagements à SENART frisent le ridicule. Vous faites déménager les collègues de la Brigade Patrimoniale, en les installant dans la salle de réunion qui n'est absolument pas adaptée pour accueillir des bureaux (problème de climatisation et d'espaces sans lumière naturelle), afin ... d'installer au 3ème étage au mieux un autre service de la DGFIP !

Alors, nous vous posons la question, Monsieur le président : pourquoi ne pas laisser les collègues de la Brigade Patrimoniale dans leurs emplacements actuels au lieu de vous livrer à un tour de passe-passe qui présente un intérêt budgétaire très réduit au regard des conséquences sur les personnels et l'organisation des services ? Nous notons que cette dégradation des conditions de travail est perpétrée alors que vous affichez par ailleurs une démarche d'amélioration des conditions de vie au travail.

S'agissant du pont naturel du 15 Mai 2015, notre position reste inchangée chaque agent doit disposer de ses congés comme il le souhaite. Si la direction décide d'un pont, elle doit dans ce cas accorder une ou plusieurs autorisations collectives.

Nous vous demandons donc de financer ce pont pour que les agents ne contribuent pas à la fermeture des services ce jour-là.

Pour tous ces sujets, Monsieur le Président, l'absence de dialogue social est criante.

L'illustration en est la convocation de la présente séance. Vous avez respecté le strict minimum à savoir le délai de 48 h entre les 2 convocations de ce CTL, comme si vous vouliez vous débarrasser au plus vite de cette commission.

Ce n'est pas là notre conception du dialogue social.

En effet un délai de 8 jours aurait permis à nos élus de siéger dans de bonnes conditions à ce CTL.

Vous imposez vos décisions sans concertation avérée tant avec les O.S., qu'avec les chefs de service, et encore moins avec les personnels.

Que ce soit pour la réorganisation des SIE dont personne ne veut, le pont naturel qui va encore amputer les congés des agents, le déménagement des collègues de la Brigade Patrimoniale de SENART. Les décisions sont prises sans préoccupation des conséquences et surtout en absence de dialogue social pourtant essentiel à tout bon fonctionnement des services dont vous avez la responsabilité.

Nous rappelons une énième fois l'existence des Cahiers Revendicatifs que la CGT vous a remis en son temps, pour lesquels elle vous avait demandé la tenue d'un CTL spécial, demande demeurée sans réponse satisfaisante à ce jour.

Cela illustre de la considération que vous avez du dialogue social.

Ces Cahiers Revendicatifs ne sauraient être satisfaits par le seul groupe de travail baptisé « conditions de vie au travail » commandité par la direction générale et qui n'est en rien une réponse aux préoccupations des agents de Seine et Marne.

Dans ces Cahiers les agents de tout le département se sont aussi exprimés sur des thèmes comme le ménage, les lieux de restauration, les salaires, mais également sur leurs missions.

Ajouter à cela que la reconnaissance du travail est jeté aux oubliettes depuis bien longtemps, et vous aurez une petite idée de l'écœurement qui gagne les agents de PCE, tout comme il gagne les agents des SIP dont vous avez vidé la substantielle moelle en leur ôtant tout intérêt dans le travail en fusionnant les secteurs puis les SIP comme à MEAUX et MELUN accentué par la création des PCRP, sans parler de la situation dans les SIE, les trésoreries de proximité, l'inquiétude face à l'avenir dans les CDIF et les SPF.

Nous vous l'avons déjà dit et nous vous le répétons de l'écœurement à la colère, il n'y a qu'un pas.

Les élus CGT FINANCES PUBLIQUES 77 :

Maria MARINHO, Sylvie RISACHER, Karine DADOUCHE, Hervé LE DALLIC, François SABLONIERE,